



## Incendies des marchés de Lomé et de Kara

# Libération sans jugement de l'inculpé Hervé Séwonou

### ► L'affaire meurt-elle à petit feu ?

La libération, sans jugement, de l'inculpé Hervé Séwonou qui a passé près de trois années de détention à la prison civile de Lomé relativement à l'affaire des incendies des grands marchés de Lomé et de Kara en janvier 2013, anime vivement les débats et à juste titre. Alors que le gouvernement s'est efforcé à l'époque des faits et au fil des étonnantes inculpations, de convaincre-parfois très difficilement ...

P3

## DOSSIER



## Togo / Assurance Historique, réalités et le produit « Crésus »

Perçu comme un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un événement incertain et aléatoire souvent appelé "risque", le concept de l'assurance a commencé par s'implanter depuis quelques années dans le vécu des Togolais...

PP 6 & 7

## VOLONTARIAT

### Non-déploiement de la 11ème vague L'ANVT apporte des éclaircissements



P 3

## COMMERCE

### Des chaussures "cadeaux" les soirs



P 11

## EDITO

### Ballet politique français à Lomé

Plusieurs visites de personnalités politiques françaises sur le sol togolais en l'espace de quelques heures, cela représente tout sauf un hasard. Il y a quelques jours, c'est l'emblématique figure de la Gauche française, l'ex- patron du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn en personne, le mondialement et tristement célèbre...

P 3

 <h2>Contenu</h2>	 <p>Nigéria / Politique Buhari réagit contre une critique de David Cameron</p> <p><b>P 4</b></p>	 <p>Agriculture Un marché pour agriculteurs et entrepreneurs</p> <p><b>P 5</b></p>
 <p>Musique Les héritiers africains de Bob Marley</p> <p><b>P 9</b></p>	 <p>Bénin Sanctions de la FIFA</p> <p><b>P 10</b></p>	 <p>Tatouage Beauté et conséquences</p> <p><b>P 11</b></p>

# tm Nation

## Binah / Naissance d'une Société coopérative

Le groupement agricole « Essotom » dans le canton de Pagouda s'est transformé en Société Coopérative Simplifiée (SCOOPS) à l'issue d'une assemblée générale ordinaire le 29 avril 2016. Cette mutation répond aux dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui régissent les coopératives.

A l'issue des travaux les participants ont adopté les rapports d'activités, morales et financiers, ainsi que les nouveaux textes juridiques qui régissent désormais cette société coopérative simplifiée. Le bureau exécutif a été renouvelé et il se compose de 6 membres au niveau du comité de gestion et 3 membres du comité de surveillance.

## Ogou / Promotion de la filière de soja

Des producteurs, des commerçants et des transformateurs du soja de la région des Plateaux ont été sensibilisés le 03 mai 2016 à Atakpamé sur le « Interprofession du soja et la valorisation du système d'information sur les marchés du soja au Togo ».

La sensibilisation a pour objectif d'amener les acteurs de la filière à se professionnaliser, à s'approprier le système de collecte des données et s'impliquer dans le déploiement de l'outil mercantile informatisé (SIM). Cette sensibilisation entre dans le cadre de la promotion de l'exploitation de la filière soja au Togo depuis sa production, sa commercialisation, sa transformation et sa consommation.

C'était une initiative de la Centrale des Producteurs de Céréales du Togo (CPC-Togo) en partenariat avec le Secrétariat de Mise en Ouvre du Cadre Intégré Renforcé (SMOCIR) du ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.

## Cinkassé / Gestion durable des terres

300 agents de l'administration publique et de la société civile sont en formation sur les bonnes pratiques de Gestion Durables des Terres (GDT), d'adaptation aux Changements Climatiques (CC) et de la Gestion des Risques de Catastrophe (GRC) à Cinkassé.

Initiée par le ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, cette formation qui a débuté le 19 avril va s'étendre sur 3 mois. Elle s'inscrit dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) dans sa composante 2 dont l'objectif est d'accroître la capacité de résilience des communautés rurales et urbaines face aux changements climatiques.

La formation permettra aux populations non seulement de faire face aux aléas climatiques mais aussi de pratiquer de l'agriculture, un métier pour les jeunes.

## Tchaoudjo / Procédure d'adoption d'enfants

Les responsables des Centres d'accueil d'enfants des ONG CREUSET-Togo et Mond'Action Togo Soulinyogobu (MA-TS) ont été entretenus le 05 mai dernier à Sokodé sur la procédure d'adoption d'enfants au Togo. La rencontre est organisée par le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation et elle s'inscrit dans le cadre de prise de contact avec les responsables des centres d'accueil d'enfants.

Ces responsables ont été informés sur la procédure d'adoption, les conséquences néfastes de la prise en charge des enfants par une institution puis éclairés sur l'établissement des actes de naissance et la famille d'accueil d'un enfant.

Précisions que l'adoption permet d'offrir à un enfant sans parents, une famille d'accueil pour son développement et son épanouissement la prise en charge institutionnelle étant temporaire.

Rassemblés par Elom H. (Stagiaire)

## Plaidoyer de IM2DH pour l'article 497 du code pénal

L'Institut des Médias pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IM2DH) plaide pour une relecture de l'article 497 du code pénal et encourage à la mise en application de la loi portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique.

Le monde entier a célébré le 3 mai 2016 la 27ème édition de la journée internationale de la liberté de la presse avec pour leitmotiv « Accès à l'information et aux libertés fondamentales, C'est votre droit ! ». Ce thème qui vaut son pesant d'or n'a pas laissé les professionnels des médias togolais indifférents qui exercent leur métier dans un environnement décrié où l'atmosphère reste préoccupante.

En effet, en novembre dernier, les députés togolais ont voté le nouveau code pénal dont l'article 497 sanctionne « La publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle trouble la paix publique, ou est susceptible de la troubler », La peine est aggravée lorsque « la publication, la diffusion ou la reproduction faite de mauvaise foi est de nature à ébranler la discipline ou le moral des armées ou à entraver l'effort de guerre de la Nation ». Cette disposition va à l'encontre de la loi n° 98/004PR du 11 février 1998 portant Code de la presse et de la communication en République Togolaise modifiée par la loi n° 2004-015 du 27 août 2004 aux pages 3-58 et publiée dans le journal officiel du 11 février 1998 n°5 aux pages 2-10, qui dépénalise le délit de presse au Togo.

La mobilisation des organisations de presse interpellant le Chef de l'Etat pour une relecture de cette loi est restée vaine. Aujourd'hui, les professionnels des médias exercent leur métier avec la crainte d'être interpellés à tout moment par les autorités togolaises dans le cadre de leur métier.

Par ailleurs, le projet loi portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique dont l'exposé des motifs, proposant une solution à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la presse pour permettre aux journalistes et à toute autre personne d'accéder plus librement aux sources d'information au sein des institutions publiques togolaises est loin d'être une réalité.

L'Institut des Médias pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IM2DH) qui reste vivement préoccupé par cette situation formule les requêtes suivantes :

A l'endroit du Président de la République :

-Demander la révision des articles 490 ; 491 ; 492 et 497 du nouveau code pénal de sorte qu'ils ne portent pas atteinte à la liberté d'expression;

-Demander la modification de l'article 497 du nouveau code pénal en sorte qu'il ne pénalise pas les journalistes, les bloggeurs et les défenseurs des droits de l'homme dans l'exercice de leur fonction ;

-Augmenter l'aide de l'Etat à la presse à hauteur de 500 millions de francs CFA conformément aux recommandations issues des assises des états généraux de la presse tenues à Kpalimé du 30 juin au 2 juillet 2014 ;

-Prendre un décret d'application sur la loi portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique.

A l'endroit du gouvernement :

- Revoir la définition du terme communication dans le code de la presse et de la communication notamment en son article 35 afin de protéger le droit à la liberté d'expression indépendamment du média utilisé en prenant en compte les médias électroniques ;

-Aider à l'adoption et à l'application de la convention collective pour améliorer les conditions de vie et de travail des journalistes ;

-Renforcer les capacités techniques et financières de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), du Ministère en charge de la communication et de

l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) afin de leur permettre de remplir correctement leur mandat de défendre la liberté d'expression.

A l'endroit des professionnels des médias

-Respecter l'éthique et la déontologie dans le traitement des informations ;

-Rechercher et entretenir la confraternité conformément à l'article 16 du code de déontologie du Togo ;

-Séparer les commentaires des faits afin de ne pas induire le public en erreur et s'abstenir de publier toute information pouvant inciter à la haine tribale, raciale et religieuse.

IM2DH rappelle que la constitution togolaise en son article 26 garantit la liberté de la presse et d'expression. Une disposition également reconnue par l'article 1 du Code de la presse et de la communication.

Il appelle tous les acteurs à un respect scrupuleux des dispositions contenues dans les textes et lois afin de professionnaliser davantage le métier de journalisme au Togo.

Fait à Lomé, le 3 Mai 2016

**Le Président, Bonaventure N'Coué MAWUVI**

**BP 60496, Tel : 90 11 41 61**

Email : im2dh@yahoo.fr



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG\_

LOM 2015 B 1045

BP : 30117 Lomé - Togo

Tél : +228 22 25 02 23 /

90 15 39 77 / 97 87 12 42

Facebook: togomatin

E-mail : atogomatin@gmail.com

Mson de la Presse: Casier N° 53

Siège

Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3<sup>e</sup> Mson avant

Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Comité de rédaction :

Carlos Amevor

Françoise Dasilva

Freda Sefiamor

Rachidou Zakari

Alexandre Wémima

Elom Hounkpati

Responsable administrative:

Gloria Léma Yagla

Chargée d'affaires:

Dédé Babanawo

Graphiste:

Eros Dagoudi

Imprimerie: St Louis

Distribution :  
Togomatin marketing

Tirages : (2000 exemplaires)

## Edito

...dans l'affaire « Nafissatou Diallo », qui donnait le ton à cette « inexplicable » succession de visites de membres du gouvernement français au Togo. Il est vrai que la toute première visite annoncée de DSK à Lomé avait fait couler encre et salive et susciter moult interprétations, mais ce qui était très évident est que DSK n'avait pas fait le déplacement de la capitale togolaise pour une douce et rêvée hibernation, encore moins, pour tenter une ou des aventures pareilles à celle du Sofitel hôtel de New York, il y a quelques années. Même si son goût immodéré pour la Femme est la chose la plus

établie...Bref, passons. Après les visites de DSK - puisque bien d'indiscrétions, des plus sérieuses, en ont annoncé plusieurs - les visites de figures politiques françaises se multiplient. La semaine dernière, c'était André Vallini, le secrétaire d'Etat au Développement, cette semaine, c'est Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement, qui est attendu dans notre pays...Et pour l'heure, l'on ne sait quel ministre du gouvernement de Manuel Valls, les protocoles annonceront pour la semaine prochaine. Encore

que, si l'on reste sur cette lancée, c'est peut être le Premier Ministre voire le Chef de l'Etat français qui peuvent être annoncés. Rien n'est moins sûr... Il n'y a pas tant besoin d'épiloguer sur cette succession d'hommes politiques français dans notre pays, encore faut-il en connaître et creuser les véritables raisons. Sauf que bien malin est qui peut en percer ces mystères. Car l'on a beau nous servir toutes les raisons officielles possibles, l'on beau vernir les contextes, etc. nul ne l'ignore, que nous sommes dans un domaine où les vraies réalités sont toujours au-delà des apparences,

qu'il s'agisse ici de visite politique, diplomatique ou autre. Et rien n'est à lire au premier degré. Alors, une palette de raisons s'offre à l'observateur dans ce cas-ci : Faure Gnassingbé, en tant que doyen des Chefs d'Etat de la sous-région est-il devenu l'interlocuteur privilégié des questions et intérêts français dans la sous-région ? Les élections présidentielles approchent en France à grands pas...La FrancAfrique est-elle réellement réduite comme une peau de chagrin ? la liste des interrogations n'est pas limitative.

Dieudonné Korolakina

## Incendies des marchés de Lomé et de Kara Libération sans jugement de l'inculpé Hervé Séwonou ► L'affaire meurt-elle à petit feu ?

La libération, sans jugement, de l'inculpé Hervé Séwonou qui a passé près de trois années de détention à la prison civile de Lomé relativement à l'affaire des incendies des grands marchés de Lomé et de Kara en janvier 2013, anime vivement les débats et à juste titre. Alors que le gouvernement s'est efforcé à l'époque des faits et au fil des étonnantes inculpations, de convaincre - parfois très difficilement - que la justice togolaise dispose des éléments et des moyens pouvant conduire étape par étape au jugement de l'affaire des incendies de ces marchés, aucun Togolais ne pouvait s'attendre à ce revirement. Mieux ou pire - tout dépend du côté où l'on se trouve - l'on apprend aussi l'annulation des charges contre certains inculpés de ladite affaire.

On parle d'avocats Zeus Ajavon, Jil-Benoît Afangbédjé et Raphaël Kpandé-Adjaré, tous trois leaders du « Collectif Sauvons le Togo (CST) ». Pareillement, on cite Isabelle Améganvi et Eric Dupuy, deux figures de proue de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre, lui-même inculpé dans cette affaire. Il y a également Claude Améganvi du parti des Travailleurs et le journaliste Zeus Aziadouvo, Directeur de publication du

quotidien privé « Liberté ». Tous ces inculpés, selon une information du quotidien privé « Forum de la semaine » seraient disculpés.

Mais les concernés, que notre rédaction a contactés avouent n'avoir aucune information au sujet d'une telle décision. Joint hier par nos confrères de Radio Victoire FM, Me Jil-Benoît s'est dit surpris d'une telle information. « Je ne sais pas si l'information est vérifiée. Si elle l'est et que le magistrat instructeur nous a disculpé, je ne peux qu'être



Incendie au grand marché (Archive)

heureux et remercier le Seigneur parce que pendant longtemps, nous avons été sous le coup de cette inculpation et chaque fois, avant de sortir du pays, il faut demander une autorisation de sortie. A l'aéroport comme aux frontières terrestres, on vous la réclame », a-t-il souligné. Il ne faut pas être grand clerc pour deviner que de telles révélations - si elles se

vérifiaient - ne manqueraient pas de placer la justice togolaise, dans une situation pour le moins inconfortable. Tout comme dans bien d'affaires, qui ont contraint les plaignants à assigner l'Etat togolais devant des juridictions internationales, cette affaire, à cette allure, risque de montrer que le gouvernement a une nouvelle fois piétiné la justice togolaise. Il y a lieu déjà de

se demander, si l'affaire des incendies des marchés de Lomé et de Kara, est le prochain gros scandale judiciaire togolais ? L'affaire meurt-elle à petit feu pour qu'il n'en soit plus question juridiquement ? Toute chose qui serait de nature à doucher encore froidement des familles qui ont perdu dans cette affaire, au-delà des fortunes, des êtres chers. Faut-il rappeler le décès en pleine détention d'Etienne Yakanou, dans cette rocambolesque affaire ? Faut-il rappeler le film des commerçantes du Grand marché de Lomé tombant dans les pommes devant l'ampleur des dégâts ? Etc.

On peut penser que si le gouvernement ose franchir le Rubicon, en manquant de juger cette affaire, l'occasion qui lui sera du coup offerte sur le plateau social surtout, sera de tout faire pour révéler les auteurs de ces incendies et surtout de prendre sérieusement en compte la situation de ces commerçantes, qui ont besoin d'avoir leurs affaires remises sur orbite. Faute de tout cela, ce serait consacrer un paradis d'impunité pour certains.

TM

## Volontariat / Non-déploiement de la 11ème vague

### L'ANVT apporte des éclaircissements

Depuis la prestation de serment de 2500 volontaires nationaux de la 11ème vague en décembre 2015 au palais des congrès de Lomé, l'Agence nationale du volontariat du Togo (ANVT) est restée quelque peu silencieuse au sujet de ces volontaires. Problèmes financiers ? Départ des partenaires du programme ? Ou même probable fermeture de l'agence ? Plusieurs interrogations ont ainsi trouvé place dans les esprits donnant lieu à des rumeurs suscitant inquiétudes et frustrations des jeunes candidats. Mardi 10 mai dernier, le Directeur général de l'agence Omar AGBANGBA a enfin brisé la glace au cours d'une intervention dans l'émission « le club de la presse », sur radio Kanal fm et ce au lendemain, de la publication d'informations fustigeant l'ANVT.

« 2.423 volontaires ont effectivement prêté serment, un millier des jeunes volontaires déscolarisés a pris service, 781 autres volontaires constitués d'enseignants ont pris fonction. 642 volontaires n'ont pas encore pris fonction pour une raison simple : réglages de dernières minutes. « pendant que nous étions en train de préparer leur affectation, deux concours importants ont été lancés, le concours d'entrée dans les Ecoles normales d'instituteurs où la plupart de ces volontaires sont candidats et le concours de recrutement du personnel de santé dont parmi les 642 qui restent à affecter, au moins 400 sont du personnel de santé », a

expliqué M. Agbangba.

Autre raison ? Des réformes structurelles en cours pour mieux adapter la gestion des volontaires aux besoins des structures d'accueil.

Réagissant par ailleurs, à un article publié dans un journal de la place en début de semaine, la Direction de communication de l'ANVT a tenu à préciser dans un communiqué ceci : « Sur les 2423 volontaires nationaux mobilisés pour le compte de la 11ème vague, 1000 volontaires jeunes déscolarisés sont en mission depuis le 15 janvier 2016 sur les Travaux à Haute Intensité de Main

d'œuvre (THIMO). 781 volontaires enseignants sont déployés auprès des collèges et lycées du pays depuis le 1er mars 2016. Seuls 642 sont en attente d'affectation, en raison des différents concours sectoriels organisés (Concours d'entrée aux ENI, recrutement du personnel de la santé...). Ce qui permettra de mieux apprécier les besoins afin d'y apporter une réponse adéquate... L'objectif de l'agence est de mobiliser et affecter les volontaires sur des missions à fort potentiel de contribution au développement communautaire. Il ne s'agit pas d'affecter un volontaire, parce qu'une structure en fait la demande, mais de s'assurer que

la mission proposée au volontaire contribue effectivement à la formation de ce dernier. »

En effet, l'ANVT poursuit des objectifs qui doivent conforter les excellents résultats enregistrés par l'ancien programme PROVONAT et qui en fait une référence dans le domaine. Il ne s'agit pas alors d'affecter un volontaire, parce qu'une structure en fait la demande tout simplement, mais de s'assurer que la mission proposée au volontaire contribue effectivement à la formation de ce dernier. Ce qui fait qu'aujourd'hui, « des candidats peuvent être mobilisés et formés, mais attendre qu'une mission spécifique se

déclare pour être déployés », a ajouté M. Agbangba sur Kanal fm.

Enfin, le Directeur général a fait comprendre que être volontaire n'empêche pas les jeunes à abandonner leur boulot ou à arrêter d'en chercher. Car, l'objectif poursuivi par l'ANVT n'est pas d'embaucher, mais de permettre aux jeunes d'accroître leur employabilité, à travers l'engagement civique et citoyen, afin de trouver facilement un emploi et non de quitter son emploi pour le volontariat.

Il faut dire que depuis le démarrage du programme en 2011, l'ANVT a mobilisé et déployé près de 9000 volontaires et 45% de ce nombre a trouvé de meilleures opportunités d'emploi. Il est indéniable que l'ANVT aide les jeunes à « sortir » de cette « précarité » et de cette « misère » dans lesquelles ils vivaient pour leur faire prendre conscience du potentiel qu'ils ont de contribuer au développement du Togo.

TM

## Conseil des ministres

### Trois décrets adoptés et un projet examiné

Trois (03) décrets adoptés et un projet de décret examiné. C'est le fruit des travaux qui ont sanctionné le conseil des ministres du mercredi 11 mai 2016 à la Présidence de la République et sous la conduite du chef de l'Etat.

Les togolais habitués. Les du conseil des leurs postes s o n t mercredis, ministres. A téléviseurs, désormais c'est le jour 20h, tous à les togolais

veulent avoir ont marqué le gouvernement conseil des tenu et sous la supervision du le résumé des conseil. Pour n'a pas dérogé ministres s'est bel et bien travaux qui ce mercredi, le à la règle. Le bel et bien

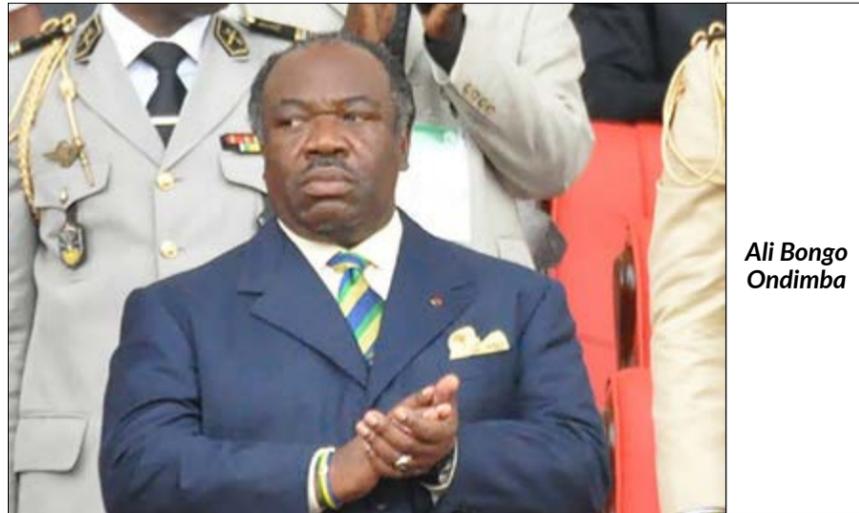
Suite à la page 11



## Gabon / Bongogate

# Ali Bongo dans la tourmente d'une destitution

L'Union sacrée pour la patrie (USP), une coalition regroupant la plupart des partis d'opposition et des ONG de la société civile passe à la phase d'exécution de son ultimatum du 23 avril dernier. Selon le communiqué rendu public ce lundi 9 mai 2016, l'USP entend saisir le parlement pour demander la destitution du président Ali Bongo Ondimba, qu'elle accuse d'avoir falsifié son état-civil.



Ali Bongo Ondimba

La polémique sur l'état civil du président gabonais continue de nourrir les arguments des détracteurs d'Ali Bongo, même si elle reste encore à prouver.

Chez Bongo, tout est à prouver : sa nationalité gabonaise, son leadership sur le PDG, ainsi que sa paternité d'une jeune fille. Difficile pour ce jeune président arrivé à

la tête d'un pays qu'il gouverne bientôt sept ans.

Ce lundi donc, l'USP a décidé de mettre à exécution son ultimatum. Face au refus de l'intéressé même de retirer sa candidature à l'élection présidentielle prévue fin août ou de démissionner de ses fonctions, l'USP appuie sur l'accélérateur en saisissant le Parlement pour demander la destitution du président. Selon le communiqué, en effet, « Au titre de la semaine qui va courir à compter du 9 mai 2016, l'Union sacrée pour la patrie va saisir le Parlement, l'ultime étape, avant de se retourner vers le peuple souverain, pour prendre rendez-vous avec l'histoire ».

En effet, la Constitution Gabonaise oblige tout candidat à la magistrature suprême à être né Gabonais. Or, Ali Bongo est soupçonné d'être un enfant nigérian adopté par le défunt

président Omar Bongo durant la guerre du Biafra. Naturellement, ces accusations ont toujours été démenties par la présidence qui y voit des manœuvres dilatoires visant à finir avec l'élu du peuple.

A quatre mois de la présidentielle au Gabon, les opinions semblent se cristalliser plus sur cette question, en dehors des inégalités, des injustices et des exclusions évoquées par les opposants au président Ali Bongo. Ce qui laisse un climat délétère qui ne rassure pas l'opinion internationale.

Le médiateur de la République a d'ailleurs appelé le samedi dernier à l'apaisement au sein de la classe politique, déplorant une crise « morale, sociale, économique et politique » dans le pays.

Alexandre Wémima

## Nigéria / Politique

# Buhari réagit contre une critique de David Cameron

« Pays incroyablement corrompu » ! Tels sont les propos enregistrés et filmés du Premier ministre britannique David Cameron sur le Nigéria, le mardi 10 mai 2016 au Buckingham Palace, en pleine conversation avec la reine Elizabeth II. Des propos qui n'indignent pas tout à fait Muhammadu Buhari qui profite pour demander à l'Angleterre la restitution d'actifs frauduleux cachés dans leur pays par des Nigériens.

S'entretenant avec la reine Elizabeth sur le prochain sommet anti-corruption qui se tiendra à Londres le jeudi 12 mai prochain, qui verra la présence de plusieurs pays africains, le premier ministre avait laissé entendre que des dirigeants de plusieurs pays extraordinairement corrompus » étaient attendus à Londres. « Le Nigeria et l'Afghanistan, peut-être les deux pays les plus corrompus du monde », avait-il ajouté.

Dans son discours hier mercredi 11 mai 2016, le président nigérian Buhari a poliment remercié le Royaume-Uni pour avoir aidé le Nigeria à récupérer des actifs volés planqués à l'étranger, citant à ce propos le cas de Diepreye Alamiyeseigha, ancien gouverneur de l'Etat pétrolier de Bayelsa interpellé à Londres en 2005 pour blanchiment d'argent. Mais, hormis ce cas emblématique, « notre expérience est que le rapatriement d'actifs frauduleux est fastidieux, onéreux et chronophage », a souligné M. Buhari, qualifiant lui-même la corruption au Nigeria « d'hydre à plusieurs têtes ».

Pourtant, le président n'exige pas des excuses. Lors d'une conférence anti-corruption dans la capitale britannique, Buhari s'explique : « A quoi me serviraient des excuses ? Je veux du concret. Ce que je demande, c'est la restitution des actifs », a-t-il ajouté sous les applaudissements de membres d'organisations de la société civile



Muhammadu Buhari

et des délégués nigériens présents à cette conférence organisée par le secrétariat du Commonwealth.

Arrivé au pouvoir il y a un an, le président Buhari, a promis mener une lutte acharnée contre la corruption endémique qui gangrène la première puissance économique d'Afrique, et de retrouver les sommes astronomiques dérobées par la classe dirigeante depuis des décennies.

Selon le dernier classement des pays les plus corrompus de l'ONG anti-corruption Transparency International, le Nigeria figure à la 136e place des pays les plus corrompus au monde.

TM

## Côte d'Ivoire / Procès de Gbagbo

# Un autre témoin plein de contradictions

Cette nouvelle session devra durer deux semaines au cours desquelles l'accusation va poursuivre la présentation de ses témoins. Après l'épisode de Sam l'Africain, c'est au tour du témoin P441 de semer le flou dans le camp de l'accusation.



Laurent Gbagbo

Il s'agit du 6ème témoin à présenter par l'accusation. En effet, ce dernier, dont l'identité est gardée secrète jusqu'au procès, doit être entendu sur 85 documents, dont des vidéos. Jusqu'à présent, ce sont essentiellement des victimes de la crise qui ont témoigné, à l'exception notable du dernier témoin en date, « Sam l'Africain », comme il se fait appeler, présenté par l'accusation comme un insider, censé donc décrire le système Gbagbo de l'intérieur. Pour étayer la thèse de l'accusation d'un plan meurtrier mis en place de longue date par l'ex-président.

C'est un témoin qui ne reconnaît plus ses affirmations devant les avocats tant de l'accusation que de la défense. A la question : « Est-ce que vous êtes en mesure de vous rappeler la date à laquelle monsieur Gbagbo a été arrêté ? », le témoin répond : « Je sais que c'était le 11, mais je ne sais pas de quel mois ». « Pourriez-vous le reconnaître si on vous montrait une photo ? » « Non, j'ai des problème à reconnaître les

hommes en uniforme », s'excuse encore le témoin.

Quand vient le tour de l'avocat de Gbagbo, le témoin réfute catégoriquement ses propres déclarations faites aux enquêteurs de la CPI. A la question : « Dans ce rapport, vous dites qu'il y a eu des coups de feu autour de la mosquée le jour de l'attaque. (...) Que la police a participé à la lapidation des personnes qui se trouvaient aux alentours », argue l'avocat de Laurent Gbagbo. Le témoin conteste fermement : « Non je n'ai pas dit cela ! ».

Après de longues semaines d'interruption, le procès de Laurent Gbagbo à la CPI reprend tout juste après celui de sa femme Simone en Côte d'Ivoire. L'ex-chef de l'Etat et son ancien bras droit Charles Blé Goudé sont poursuivis devant la Cour pénale internationale pour crime contre l'humanité suite à la crise qui a fait près de 3000 morts.

A. W.

## Agriculture

## Un marché pour agriculteurs et entrepreneurs

Faire connaître leurs produits. Tel était l'objectif du premier bal des produits du terroir le samedi 07 mai au marché de Cacavéli à Lomé.



Etalage de fruits au marché de Cacavéli

Les paysans étaient à l'honneur le samedi 07 mai avec leurs étalages de fruits et légumes frais, bio au marché de Cacavéli. Toute la journée, ils ont étalé leurs produits pour mieux se faire connaître des Togolais. Avec les produits comme l'huile de palme, le chocolat, la purée de tomate en boîte de conserve, le vin de palme etc. toute la galaxie du "Made in Togo" des entrepreneurs togolais était au rendez-vous.

"Notre ambition est d'arriver à promouvoir la production locale des produits agro-écologiques et produits alimentaires locaux

transformés", aurait confié Mme Aimée Abra Tenu, initiatrice de l'évènement.

De plus en plus, les jeunes togolais s'intéressent à l'agriculture et activités connexes. Cependant, leurs initiatives rencontrent rarement succès à cause du manque d'acheteurs. Avec ce marché, ils auront l'opportunité de côtoyer des potentiels acheteurs. L'évènement est un rendez-vous mensuel. Il se tiendra tous les premiers samedis du mois. Rendez-vous est donc pris pour le 04 Juin 2016.

Rachidou Zakari

## Innovation

## Les adresses un clic

Actuellement disponible dans trois (3) pays africains dont le Togo, iTouchPoint est une plateforme applicative mobile par excellence pour connaître les adresses indispensables et les numéros utiles.

Son objectif : trouver un restaurant, un lieu de détente, une pharmacie de garde ; demander un service ou encore proposer un bien ou une prestation de service.

Pour être plus proche de ses utilisateurs, iTouchPoint se décline en quatre (4) applications distinctes pouvant être téléchargées sur Android et IOS. Ainsi, grâce à iTouchPoint et à partir des téléphones portables et tablettes, l'utilisateur peut avoir accès à tout moment et en tout lieu à des informations simples et pratiques. Elle est destinée aux utilisateurs résidents en permanence en Afrique ou juste de passage pour un court ou long séjour.

A en croire, les promoteurs, le bouquet est actuellement déployé au Togo, Cameroun et au Bénin, les autres pays suivront sous peu.

Les différentes applis d'iTouchPoint

Les applis qui le composent sont notamment Santé.Af (4,48 Mo), Shopping.Af (4,47 Mo), Loisirs.Af (5,3 Mo), Tous Services.Af (4,3 Mo).

L'application « Santé.Af » est le guide pratique et indispensable d'information et d'éducation dans le domaine de la santé. Elle offre aussi un répertoire de l'ensemble du corps médical et paramédical



Visuel de l'application

(médecine générale et spécialisée, centres de santé, cliniques et hôpitaux, vente de produits pharmaceutiques et paramédicaux etc.) à travers toute l'Afrique. Elle fournit la liste hebdomadaire des différentes pharmacies de garde.

En ce qui concerne, l'application « Shopping.Af », elle permet de sélectionner les magasins où faire des emplettes. Pour les tenanciers de boutique ; la rubrique « C'Kdo » permet de faire la promotion de produits et de communiquer sur leurs bons plans.

S'agissant de l'application « Loisirs.Af », elle permet à l'utilisateur de faire son choix par rapport à une salle de sport ou de bien-être, un bar, une discothèque, un restaurant ou un lieu de détente.

togotopnews.com

## Côte d'Ivoire

## La première cité des cultivateurs de cacao

Pendant que le Togo met en place un « marché pour les agriculteurs », en Côte d'Ivoire, met en place une cité des cultivateurs de cacao afin d'améliorer le cadre de vie des cultivateurs de cacao.



Un agriculteur dans son champ de cacao

L'Organisation Mondiale des Cultivateurs de Cacao (OMCC) a initié avec ses partenaires, un projet de construction de logements économiques en faveur des cultivateurs de cacao. Pour la

phase pilote du projet, la première cité des cultivateurs de cacao sera construite en Côte d'Ivoire.

Le mercredi 13 avril 2016, à Tiassalé dans la Région d'Agnéby-Tiassa, au

sud de la Côte d'Ivoire, le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, Mme Toure-Litse Massandjé, a procédé à la pose de la première pierre de la « Cité du cultivateur de cacao », en présence du Dr. Zaho N'goma Claude, Consul honoraire de la Côte d'Ivoire en Californie, aux USA et également Directeur Général de Sky Blue Capital Côte d'Ivoire, promoteur du projet et du Préfet du Département de Tiassalé, Monsieur Jules Gouesse.

Mme Laurence Boni, Directrice Générale Adjointe de Sky Blue Capital Côte d'Ivoire, a présenté le projet dans la salle des réunions de la Préfecture de Tiassalé. Selon le promoteur, la Cité du cultivateur de cacao sera bâtie sur une superficie d'un hectare avec des installations qui épousent l'ère du temps.

Cette phase pilote du projet porte sur la construction d'un ensemble de 35 maisons dont certaines en bandes et d'autres, des villas individuelles.

La présentation de ce premier projet immobilier en faveur du cultivateur de cacao a suscité un vif intérêt chez les Chefs Traditionnels, les délégués des cultivateurs de cacao membres de l'OMCC. Selon les promoteurs, le projet peut s'étendre à d'autres régions de la Côte d'Ivoire si les cultivateurs s'organisent, trouvent des terrains et offrent des garanties de paiement. Les coûts des maisons varient entre 15 millions et 25 millions de F.CFA en fonction des commodités associées.

L'Organisation Mondiale des Cultivateurs de Cacao (OMCC) a vu le jour le 20 mars 2015 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Son siège est à Accra au Ghana. L'Organisation regroupe les cultivateurs de cacao de 9 pays producteurs d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Cameroun, Togo, Congo Rdc, Indonésie, République Dominicaine, Venezuela).

TM

## Technologie

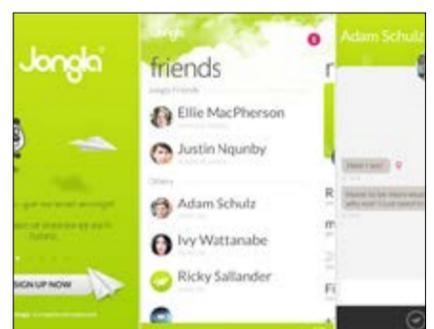
## Jongla nouveau Whatsapp en Afrique ?

Fin avril à Lagos, une nouvelle application de messageries instantanées a été lancée. Son objectif est de concurrencer les applications telles que WhatsApp, Viber, WeChat, BlackBerry Messenger.

Créée en 2012 par le Finlandais Riku Salminen, Jongla est peut-être l'une des applications qui risquent de bouleverser le monde des applications de messageries instantanées. Concurrent immédiat du géant WhatsApp,

« elle est née dans le but de répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs de messagerie instantanée, la rendant plus interactive ». Contrairement à whatsapp qui nécessite un espace de 20 Mo pour téléchargement, il faut seulement 2.5 Mo pour

Jongla. Aussi, la plateforme est-elle pionnière de l'introduction des autocollants interactifs. Riku Salminen envisage l'étendre dans d'autres pays africains comme l'Afrique du Sud, le Kenya, le Ghana, très prochainement.



interface de "Jongla"

TM



## Togo / Assurance

# Historique, réalités et le produit « Crésus »

Perçu comme un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un événement incertain et aléatoire souvent appelé "risque", le concept de l'assurance a commencé par s'implanter depuis quelques années dans le vécu des Togolais. Togomatin s'est intéressé au sujet, son importance au Togo, son importance, ses limites, l'avis de certaines personnes et a enfin obtenu une interview de M. Claude Gbikpi, le Directeur général de la société d'assurance GTAC2A-VIE qui nous a présenté le produit « Crésus »... Dossier

## Historique du secteur des assurances au Togo



L'activité des assureurs au Togo remonte en 1950 avec l'implantation à Lomé des bureaux des compagnies étrangères pour la souscription des risques automobiles. Le secteur des assurances était donc animé par les agences des compagnies d'assurance françaises et d'autres pays européens. La législation en vigueur en ce moment était celle de la Métropole et un contrôle centralisé est exercé depuis la France.

Après les indépendances en 1960, les jeunes Etats africains avaient senti très tôt la nécessité de réglementer le secteur. Les pays de la sous-région ont alors mené des réflexions afin de trouver les voies et les moyens pour ce faire. Il devient nécessaire d'organiser ce secteur dans un cadre de coopération avec la France et tous les Etats ayant en partage le franc CFA.

C'est ainsi que la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance des Etats africains(CICA) est née par une convention signée le 27 juillet 1962. Il fut le premier instrument de cette coopération avec comme objectif d'harmoniser les réglementations, de coordonner les contrôles, de former les cadres africains des services de contrôle, d'assurer la coopération technique, d'organiser et de promouvoir les marchés nationaux.

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est assignée, la CICA a facilité la création des sociétés de droit national par la transformation des agences des

sociétés étrangères en entreprises d'assurance dans lesquelles la prise de participation d'intérêts nationaux était prépondérante, une école de formation qui est l'Institut International des Assurance(IIA) dont le siège est à Yaoundé au Cameroun et une société de réassurance la Compagnie Commune de Réassurance des Etats de la CICA (CICA-RE) ayant son siège à Lomé au Togo.

La CICA, au fil du temps, s'est confronté à d'énormes difficultés dans son fonctionnement, étant donné que le volet politique n'avait pas été pris en compte. Dans ce contexte, les orientations et décisions adoptées par les Directeurs des services de contrôle des assurances n'étaient guère suivies d'effet sur le terrain. Il fallait donc changer de stratégie et impliquer fortement les Ministres des Finances en charge du secteur des assurances dans le processus de prise de décision. [...]

Il faut signaler qu'au Togo deux(2) assurances sont obligatoires:

- obligation de l'assurance de la responsabilité civile automobile avant la mise en circulation d'un véhicule terrestre à moteur (moto, auto, remorque et semi- remorque, etc.);
- obligation de la domiciliation de l'assurance des marchandises ou facultés à l'importation en cas d'importation de marchandises.

*Finances.gouv.tg/fr*

## Danger, risque, accident... un engrenage négatif qu'il faut anticiper

Le principe de l'assurance est fondé sur la notion de risque, c'est-à-dire l'exposition à un danger potentiel, inhérent à une situation ou une activité et dont on ne

pourrait affronter les conséquences financières, qu'elles soient liées aux biens ou aux personnes. Le danger est le prélude au risque qui est lui-même le prélude à l'accident. Ainsi le

danger ayant été identifié, le risque devient parfaitement descriptible, il est susceptible de se produire mais on ne sait pas s'il se réalisera et quand il se réalisera.

L'assurance est un contrat : en contrepartie du versement d'une cotisation, aussi appelée prime, l'assureur garantit des prestations précises à un individu, une association ou une entreprise en cas de réalisation d'un risque clairement identifié dans le contrat.

La notion de risque est une notion clé en matière d'assurance, il s'agit d'un événement aléatoire redouté par un assuré pour ses conséquences financières. L'aléa repose sur trois critères :

Le futur : on ne peut assurer un accident de voiture qui s'est déjà produit ;

L'incertain : on ne peut assurer un

risque certain qui se réalisera à une date connue ; L'involontaire : on ne peut assurer les dommages que l'assuré cause ou se cause de façon volontaire.

S'assurer pour protéger les biens et les personnes

Les assurances de dommages La vocation traditionnelle de l'assurance est de permettre le remplacement de biens détruits ou subtilisés.

De plus, aujourd'hui l'assurance de la responsabilité dans le domaine de la vie domestique, de l'activité professionnelle, de la circulation automobile et des loisirs s'est considérablement développée. Dans ce cas, on s'assure contre les dommages et les préjudices éventuels causés involontairement à des tiers.

*lafinancepourtous.com*

## Cas spécifique Revers de l'assurance moto au Togo



Des conducteurs de moto-taxi

**Arnaque ou non assistances à personnes sous-informées ?**

La loi 87-006 du 03 juin 1987 institue l'obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur au Togo. Ainsi, sans le permis de conduire moto et en cas d'accident, le conducteur de moto et les dommages qu'il aurait causés à autrui ne sont pas couverts par la police d'assurance à laquelle il a préalablement souscrit.

L'autorité publique veuille au grain en vue du respect de la détention par les conducteurs d'automobiles du permis de conduire, d'une police d'assurance, et d'une visite technique à jour. Mais force est de constater que les conducteurs de motos ne sont jamais inquiétés.

**Avènement des "Zémidjan"**

L'avènement du métier de taxi-moto a augmenté le nombre de détenteurs de motos. On compte plus de 250 000 taxi-motos à Lomé. Par ailleurs, plusieurs autres motos sont achetées pour des usages privés. Cependant à peine 5% des conducteurs

détiennent le permis de conduire. On peut en déduire que seuls 5 sur 100 conducteurs de motos maîtrisent le langage de la route.

Sur 10 personnes interrogées au sujet de leur connaissance de la couverture de la police d'assurance à laquelle elles ont souscrit à l'achat de leurs motos, une (01) seule à donner une réponse approximative. C'est le lieu de s'interroger sur le rôle d'information et d'éducation des compagnies d'assurance à l'endroit de leurs clients, gracieusement acquis par le biais de la législation. En effet, Pour un engin moto d'un cylindre inférieur ou égal à 125 cm, la police d'assurance moyenne est de 28 000 F CFA l'an. La prise en charges en cas d'accident est de 100% pour les dommages causés à autrui. Le conducteur lui-même bénéficie de : 1 000 000 en cas d'invalidité, 1 000 000 en cas de décès, 50 000 de frais médicaux. Mais, s'il ne dispose pas de permis de conduire, l'assureur décline toute responsabilité.

**Qui assurer en priorité ?**

De par la constitution des engins, rien

n'est plus évident que l'automobiliste est plus protégé que le motocycliste. Ainsi, l'autorité publique et les compagnies d'assurance ont un rôle capital à jouer au bénéfice des usagers.

Il ne s'agit pas pour les compagnies d'assurance de collecter les polices d'assurance imposées à l'achat des motos, mais d'informer et de sensibiliser les usagers à leurs renouvellements en instituant des systèmes de relation clientèle innovants. D'autre part, dans son rôle régalién et protecteur, l'État à travers les services de sécurité doit procéder au contrôle, à l'orientation de la détention du permis de conduire moto et au renouvellement des polices d'assurance et des visites techniques.

Cela voudrait quelque part signifier que le dispositif de délivrance des permis de conduire est à refondre et les services de délivrance des visites techniques à améliorer et déconcentrer.

Au regard de la pléthore de motocyclistes ne disposants pas de permis de conduire, une stratégie nationale inclusive de régularisations mérite d'être élaborée. Ce serait l'opportunité pour l'État de s'impliquer dans la formation des citoyens au code de la route en créant des centres de formation dans les villes du Togo.

Pour un Togo émergent, engageons les réformes de la route !

Contribution, Moise MAFONGOUN

## Micro-trottoir Pourquoi s'assurer et assurer ses biens ?

Pour mieux cerner ce sujet, Togomatin a recueilli l'avis de certains Togolais sur l'utilité de s'assurer soi-même de même que ses biens.

A notre question de savoir pourquoi s'assurer et assurer ses biens, Moussa, un commerçant au grand marché de Lomé a répondu que « c'est obligatoire et en raison des conséquences qui peuvent subvenir des accidents de la route, je trouve nécessaire de le faire ».

Pour Mally, un jeune enseignant à Agoè « L'assurance automobile est très importante pour tous les conducteurs. Elle doit être obligatoire ».

Tout en cautionnant la nécessité de s'assurer, Dossou, un ferrailleur a rétorqué que « Les frais d'entrée sont généralement assez élevés. Je pense c'est pour les personnes aisées ».

Sur ce sujet, Antoine, un jeune

démarcheur fera savoir que « Mieux vaut prévenir que guérir, dit-on souvent mais c'est lorsque les gens s'engagent sur ce chemin que les événements malheureux arrivent. Une fois que l'on est assuré, on ne contrôle plus rien on fait tout de travers sans se rendre compte. Moi je ne suis pas dans cette histoire ».

Cet avis est presque partagé par Fo Yema, un conducteur de moto-taxi qui s'est interrogé que « Comment trouver la meilleure assurance au meilleur prix pour le Zémidjan que je suis? Ces gens ne pensent pas à nous, ils s'intéressent aux fonctionnaires et aux salariés pour tirer profit de leurs revenus à chaque fin du mois ». Et ce conducteur d'ajouter qu'en cherchant l'assurance la moins chère, l'assuré oublie parfois de vérifier les garanties et les conditions d'application de ces garanties.

Elom H.

## Interview avec le Directeur général de GTAC2A-VIE

Dans le souci de mieux cerner la question sur l'assurance, Togomatin s'est entretenu avec Monsieur Claude Gbikpi, le Directeur général de GTAC2A-VIE au sujet de la société qu'il dirige et du nouveau produit « Crésus ». Voici son interview.



M. Claude Gbikpi

Bonjour Monsieur Claude Gbikpi, vous êtes le Directeur général de GTAC2A-VIE. Avant toute chose, nous souhaiterions, si vous le permettez, avoir une succincte présentation de GTAC2A-VIE.

Merci à Togomatin pour cette opportunité qui m'est offerte. GTAC2A-VIE est une société anonyme spécialisée dans les assurances de personnes dotée d'un capital social de 1 milliard de francs CFA créée en 2001. Elle est animée par des hommes et des

femmes spécialistes de l'assurance-vie et dont l'expérience, le professionnalisme et la disponibilité sont avérés. Elle est très fortement orientée vers la satisfaction des clients et l'innovation. GTAC2A-VIE est le leader du marché de l'assurance au Togo (vie et non vie) avec un chiffre d'affaire de 9.000.000.000 FCFA en 2015.

Monsieur le Directeur Général, aujourd'hui, peut-on considérer « Crésus », le dernier-né de vos produits comme la marque d'une nouvelle

étape dans la vie de votre entreprise ? Au juste, qu'est-ce que « Crésus » ?

Crésus est un contrat d'assurance vie qui est adossé à 2 supports de rémunération à savoir :

- L'épargne classique, qui est rémunérée au taux de 3.5% brut

- L'investissement sur les marchés financiers de l'UEMOA à travers les fonds Communs de Placement (FCP) qui offrent une rentabilité plus élevée

En souscrivant au produit Crésus, les assurés bénéficient :

1- d'une offre financière large et diversifiée

2- des options de gestion pour optimiser le suivi de leur épargne.

3- d'une multitude de services pour leur faciliter la vie,

4- d'un cadre fiscal attractif.

5- d'une sélection rigoureuse de Fonds Commun de Placement performants (Unités de Compte)

6- de la garantie qu'offre le fonds investi sur la retraite Classique.

C'est un produit qui s'adresse à tous les assurables tant du secteur formel qu'informel avec une prime minimale mensuelle de 30.000 FCFA et avec une option de versements libres et périodiques.

La cerise sur le gâteau est qu'avec la garantie plancher que prévoit ce contrat, en cas de chute des cours du marché, l'assuré garde toujours après 6 ans l'intégralité de la prime ou de la cotisation investie indépendamment des fluctuations du marché financier.

La formule de Crésus permet à tout adhérent de bénéficier d'une rentabilité supérieure à ce que les contrats d'assurance-vie classiques ou les banques offrent

D'où est venue l'idée de créer le produit « Crésus » ?

Crésus est né d'une écoute permanente et attentive des besoins des clients, qui émettent constamment leur souhait de bénéficier d'une rentabilité plus forte de leur épargne,

Nous avons effectivement pris en compte ces besoins que nous avons concrètement traduit à travers Crésus, le premier produit d'assurance-vie en unités de comptes sur le marché togolais des Assurances.

Monsieur le Directeur Général, il n'est pas rare d'entendre des Assurés dire que les Assureurs ne respectent pas leurs obligations ; quelle réponse donneriez-vous ?

Effectivement l'industrie des assurances en général traine cette réputation de ne pas respecter ses engagements ou d'alourdir les

procédures en cas de versement des indemnités. Je peux vous rassurer que ce temps est révolu, dans la mesure où l'assuré est mieux protégé face à l'Assureur de par la réglementation mise en place par notre autorité de contrôle. En effet La Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) est très rigoureuse en ce qui concerne le contrôle du respect des droits des assurés.

Pour notre part, GTAC2A-VIE a fait ses preuves sur le marché togolais, en mettant un point d'honneur au respect de la parole donnée aux clients et à la célérité dans le règlement des prestations.

Alors, s'il vous était donné de citer trois bonnes raisons de souscrire à l'Assurance-vie en général et en particulier à « Crésus », que diriez-vous ?

- Sécurité, Nécessité d'être prévoyant (se protéger et protéger sa famille)

- Rentabilité assurée de l'épargne

- Disponibilité et Liquidité de l'épargne et gains fiscaux.

A terme, quels sont les objectifs que vous visez avec « Crésus » ?

Nous sommes très ambitieux pour ce nouveau produit qui vient combler un besoin réel du marché. Je lance ainsi un appel à tous ceux qui cherchent à optimiser le peu qu'ils mettent de côté afin de réaliser facilement certains projets ou éventuellement de s'assurer une retraite paisible.

Un autre objectif est de vulgariser la culture boursière auprès de la population non avisée

Un mot, pour conclure cet entretien Monsieur le Directeur Général ?

Je remercie d'abord le Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, les directeurs généraux de société de gestion d'actifs (Bank Of Africa Kapital Asset Management, Atlantic Asset Management, Opti Asset Management, AFRICABOURSE) et le Directeur National des Assurances pour nous avoir soutenu lors du lancement de ce nouveau produit.

Je tiens ensuite à remercier nos assurés qui nous ont toujours fait confiance et exhorter les uns et les autres à souscrire massivement à ce produit qui répond parfaitement à leur attente relative à une épargne sécurisée et plus rentable.

Avec Crésus on Gagne ou on Gagne !

Je vous remercie

Réalisée par Dieudonné Korolakina



# Jeux & détente

## Pharmacies de garde du 09 au 16 Mai 2016

- SANTE** (Près de NAPATO), Tél : 22 21 58 41
- AMESSIAME- Bè** (Marché de Bè), Tél : 22 21 49 74
- PORT** (Face Hôtel SAKAKAWA), Tél : 22 27 61 88
- CITE** (Sur le Bd du 30 Août), Tél : 22 25 01 25
- HORIZON** (Nyékonakpoè), Tél : 22 20 42 42
- APOTHEKA** (Face siège FTF, Kégué), Tél: 22 61 57 57
- ST KISITO** (Bd de la Kara), Tél : 22 43 89 40
- SOURCE DE VIE** (Face collège Protestant), Tél : 22 22 45 71
- DES ROSES** (Vakpossito, Face l'entreprise de l'union), Tél: 22 37 38 12
- PROVIDENCE** (Bd Jean Paul II), Tél : 22 26 66 48
- BAH** (Face EPP Hédranawé), Tél : 22 26 03 20
- INTERNATIONALE** (Hédranawé), Tél: 22 26 89 94
- PAIX** (Résidence du Benin), Tél : 22264091
- EPIPHANIA** (Rue de la Pampa, carrefour Agbémadon-Adidogomé), Tél : 23 20 10 52
- AGOE-NYIVE** (A côté de l'église catholique d'Agoè-nyivé), Tél: 22 25 83 38
- DIVINA GRACIA** (Agoè Fiovi, Rond point Cool catch), Tél: 22 45 79 69
- BAGUIDA** (Face CMS de Baguida), Tél : 22 35 47 47
- ESPACE VIE** (Agoè Logopé, face Bar Plaisir 2003), Tél: 22 32 87 20
- MAWUNYO** (Agoé Sogbossito, route Mission Tové en face de Oando)
- DU CARREFOUR** ( Rue du Lycée d'Agoé), Tél: 22 51 35 94
- DIEUDONNE** ( Route Léo 2000 ), Tél: 23 38 0444
- PHARMACIE 2000** ( Bè Kpota ), Tél: 22 70 01 69
- BETANIA** ( Sise Sito gblékomé ), Tél : 22 43 89 40
- DELALI** ( Agoè, face cour d'appel ), Tél : 22 25 06 90
- LE GALIEN** ( Adido-Adin), Tél:22 51 71 71
- ST JOSEPH** ( Bretelle, Bè Klikamé ), Tél: 22 25 74 65
- VIGUEUR** ( Rue 267, Agbalépédogan ), Tél: 22 51 22 56
- VOLONTAS DEÏ** (Avédji, Sun CITY), Tél: 22 36 00 95
- LE PROGRES** ( Tronçon CIMTOGO ), Tél : 22 35 86 55

## Courte et belle histoire d'amour

Saviez-vous ce que c'est le vrai amour ?

Ils étaient tous deux pauvres mais fous amoureux l'un de l'autre. Cet homme vivait avec son épouse, qui avait de si beaux et longs cheveux.

Un jour, son épouse lui demanda de lui acheter un peigne et quelques accessoires de beauté pour parvenir à se coiffer et se faire belle. L'homme, très désolé, lui dit qu'il n'avait même pas assez d'argent pour réparer le bracelet de sa montre qu'il venait de casser. Émue, elle n'insista pas sur sa demande.

Le lendemain, l'homme alla à son travail et au retour, il profita pour passer chez l'horloger. Il revendit sa montre abîmée à bas prix et s'en alla acheter un peigne et quelques accessoires de beauté pour son épouse.

Le soir, il revint à la maison, les accessoires en main, prêt à faire la surprise à sa femme.

Quelle fut lui même sa surprise ? Il vit que son épouse s'était coupée les cheveux, elle les avait vendus pour payer une nouvelle montre pour son mari qu'elle tenait tout juste en main.

Les larmes coulèrent simultanément de leurs yeux, non pas pour l'inutilité de leur acte, mais pour la réciprocité de leur amour. Voici, ce que c'est que le vrai amour.

Que Dieu nous donne la chance de connaître cette réciprocité d'amour afin de la conserver pour toujours. Que Dieu nous protège



## La ruse d'un affamé



Un homme s'évanouit devant une revendeuse de riz. Tout le monde court pour lui apporter de l'aide. Aussitôt quelqu'un dit: "Apporter de l'eau". L'homme ouvre immédiatement ses yeux et réplique : "si j'avais besoin d'eau j'irai m'évanouir devant la société des eaux. voyez l'endroit où je me suis évanoui et faites le bon geste.



## Jeux et calcul

	+		-	5	=	
	:	2	+		=	17
	+		-		=	
	+		-	5	=	?

Question: Complétez et donnez la valeur des tas de fruits suivants:



NB: La réponse dans notre prochain numéro 0088

## Photo du jour



Donnez une légende à cette photo

## Les bons plans et les bonnes adresses

### OU FAIRE SES COURSES A LOME ?

#### LES SUPERS MARCHES

**LE CHAMPION SUPER MARCHÉ** (Adidogomé); Tél: 22 50 64 64  
**CONCORDE** (Atikoumé; juste à côté de l'UTB)  
**LEADER PRICE** (Assiganto); Tél: 22 22 48 73

#### LES FRUITS ET LEGUMES

**MARCHE ABATTOIRE** (Juste en face du Super Marche Le Champion)  
**MARCHE DE GOYI SCORE** (Juste en face du Super Marche RAMCO)  
**MAISON DU MIEL** (Q'tier Djidjolé, à côté de la station TOTAL) Tél: 22 38 88 80

#### LE POISSON

**BO FRIGO** (Q'tier Adidogomé ; LA PAMPA)  
**MANICO** (Adidogomé) Tél: 22 50 36 76  
**POISSONNERIE TOUT POUR TOUS** (Pêcheur à domicile) Tél: 99 46 39 84  
**PORT DE PÊCHE** (Zone portuaire)

#### COUTURE STYLISME

**TIMOTHEE** (Tokoin trésor) Tél: 90 09 42 82  
**DESMO DESIGN** (Quartier Forever) Tél: 90 04 16 78  
**EAMOD AYANICK** (Qt: Nukafu) Tél: 99 47 05 95

#### CHAUSSURES & ACCESSOIRES

**ANAGO BY MC** (Tokoin), Tél: 92 04 41 80  
**DAKROL CREATION** (Av de la libération face BRAVO) Tél: 90 12 46 35  
**FANTASY SHOP** (Rue du commerce, face BTCI Grand marché) Tél: 22 33 37 00  
**PERLES ET PAGNES**; Tél: 92 67 80 15 / 98 84 95 00  
**TOGO CHAUSSURES** (Q'tier Nyékonakpoè) Tél: 90 03 92 07

### OU DORMIR A LOME?

**HÔTEL BALKAN** (Q'tier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63  
**HÔTEL LA LINETTE** (Agbodrafo); Tél: 22 32 34 32  
**HÔTEL LE LAC** (Agbodrafo) Tél: 22 21 08 10  
**LE MERLOT** (Q'tier Kassablanca) Tél: 22 21 11 21  
**RESIDENCE DES TROPIQUES**, Tél: 22 26 66 18

#### COURRIER EXPRESS

**DHL** (Q'tier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51  
**EMS TOGO** (Tél: 22 26 70 51)  
**FEDEX** (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96  
**TOP CHRONO** (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68  
**SDV EXPRESS** (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

#### OPERATEURS TELEPHONIQUES

**MOOV**: Tél. 22 20 13 20  
**TOGO CELLULAIRE**: Tél. 22 22 66 11  
**TOGO TELECOM**: Tél. 22 21 47 14

#### SANTE GENERALISTES

**DR THIERRY CASTANET**; Tél: 90 97 15 15  
**DR CORINNE JOULIN-KARKA**; Tél: 22 23 46 77  
**CLINIQUE BIASA**; Tél: 22 21 11 37  
**CLINIQUE SAINT-RAPHAËL**; Tél: 22 25 92 77  
**CHU TOKOIN**; Tél: 22 21 25 01  
**CHU CAMPUS**; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68  
**HORLOGE PARLANTE**; Tél: 116

#### MOTO & KARTING

**TOGO MOTO CROSS** (Face au Golf club d'Agoè Nyivé) Tél: 90 17 95 07  
**L'AFRICLUB** (Q'tier: Kégué entre CHR et la FTF); Tél: 92 52 24 40

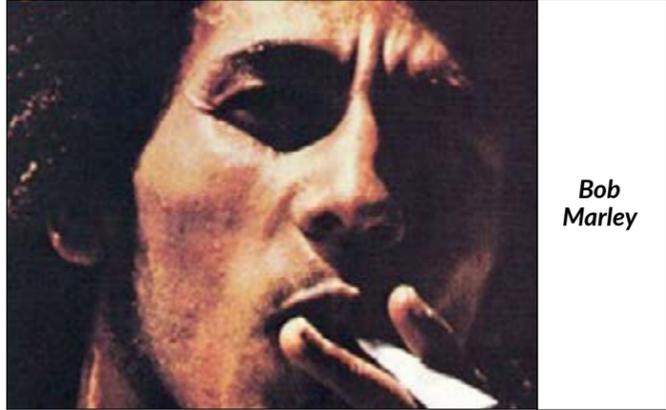
#### MUSCULATION / MASSAGE

**YVES LAMBONI** (Ki nésothérapeute); Tél: 90 03 79 10  
**GYM CENTER** (Q'tier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss); Tél: 90 04 76 60  
**GYM GHIS PALACE** (Q'tier Baguida); Tél: 22 71 49 70

## Musique

## Les héritiers africains de Bob Marley

Il y a 35 ans, le 11 mai 1981, le chanteur jamaïcain Bob Marley disparaissait au sommet de sa gloire, à l'âge de 36 ans, laissant derrière lui un héritage musical inestimable. Un patrimoine qui a rayonné tout autour du monde, y compris en Afrique.



Bob Marley

Robert Nesta Marley, de son vrai nom, aura donné au reggae ses lettres de noblesse internationale en vendant pas moins de 200 millions d'albums dans le monde. En fusionnant les postures du gospel (chant d'une souffrance collective héritée de l'esclavage) et du blues (souffrance individuelle), le Jamaïcain a été le chantre de la résistance et de l'optimisme des peuples opprimés. Un message universel qui trouvera une résonance toute particulière sur le continent africain.

## Alpha Blondy (Côte d'Ivoire)

À l'Ouest, c'est en Côte d'Ivoire, au début des années 1980, qu'Alpha Blondy s'imposera comme l'ambassadeur du mouvement. Son premier album Jah Glory sort en 1982 sur le continent, et un an plus tard en France. Le titre Brigadier Sabari, dans lequel il dénonce les violences policières en Côte d'Ivoire, est devenu un classique du reggae. Depuis, Alpha Blondy a enregistré pas moins de 17 albums studio et continue de sillonner les scènes du monde entier.

## Tiken Jah Fakoly (Côte d'Ivoire)

L'autre grande star du reggae africain francophone est aussi ivoirienne. Doumbia Moussa Fakoly de son vrai nom commence le reggae à la fin des années 1980, avec son groupe Djelys. En 1996 il sort son premier album solo, Mangercratie, qui lui vaut une reconnaissance au-delà des frontières de son pays. Fort d'un

engagement politique sans concession, dénonçant aussi bien la politique africaine que l'impérialisme occidental, l'Ivoirien s'impose rapidement comme la nouvelle figure incontournable du reggae africain. Ses prises de positions contre Laurent Gbagbo lui vaudront de nombreuses menaces de mort et le contraindront à s'exiler au Mali en 2003. À ce jour, Tiken Jah Fakoly a sorti 9 albums studio.

## Meta and The Cornerstones (Sénégal)

Après un début dans le rap au Sénégal, c'est en arrivant à New York, que Meta Dia découvre le reggae. Il va alors, avec son groupe cosmopolite, imposer un reggae roots et puissant qui lui vaut d'être désigné, par le New York Times, comme le « Bob Marley africain ». La formation est aujourd'hui signée chez le prestigieux label VP Records, une première pour un Africain.

## Ismaël Isaac (Côte d'Ivoire)

Né à la fin des années 1960, Kaba Diakité Issiaka a été biberonné par la musique noire américaine, et surtout par le funk. Mais en 1981, il découvre le reggae. Bob vient de mourir, Alpha explose. La rythmique syncopée du reggae va définitivement devenir sienne. Depuis 1986, le reggaeman a sorti 7 albums.

## Takana Zion (Guinée)

Mohamed Mouctar Soumah, plus connu sous le nom de Takana Zion, est né en 1986 à Conakry. Après avoir fait ses premiers pas dans le milieu du rap et du dancehall, c'est dans le reggae qu'il va imposer son nom et son engagement social et spirituel. Et c'est au Mali, à Bamako, qu'il fera ses gammes et qu'il croisera la route de Tiken Jah Fakoly et de Manjul. Sa puissance vocale lui vaut parfois d'être comparé au roi du ragga jamaïcain, Sizzla. L'artiste vient de sortir son 5e album studio, Good Life sur lequel Bunny Wailer fait un featuring.

## Puppa Lèk Sèn (Sénégal)

Ex-rapporteur et ex-finaliste du Prix Découvertes RFI avec son ancien groupe SSK, Puppa Lèk Sèn distille désormais un reggae roots et engagé. Début 2016, il sort son 5e album, Sweet and Tuff (Jahsen création).

## Art contemporain

## Le Maroc aux avant-postes

De Casablanca à Tunis en passant par Alger, l'art contemporain est de plus en plus visible en Afrique du Nord. Esquisse d'un marché artistique qui cherche encore son cadre.



Mehdi Qotbi, l'artiste connu pour son trait calligraphique, devenu désormais premier conservateur du royaume.

« Ce que vit le Maroc actuellement me rappelle, toutes proportions gardées, une époque que nous avons vécue en Tunisie dans les années 1970-1980 », explique Aïcha Gorgi. Biberonnée à l'art tunisien, la fille de l'artiste Abdelaziz Gorgi a passé sa jeunesse dans les vernissages où les officiels de Tunis défilaient, au sein de la galerie familiale, qui inspira toute une nouvelle classe de collectionneurs et d'artistes...

La scène artistique marocaine est ainsi la plus en vue de la région. Pourtant, elle est restée quasi confidentielle pendant de longues décennies, avant de connaître une ascension phénoménale au début des années 2000. Tous les professionnels du milieu vous le diront : Mohammed VI et la famille royale ne sont pas étrangers à ce phénomène. Grands amateurs des arts plastiques, ils achètent des tableaux et encouragent la création. La fibre artistique du monarque a donné une véritable impulsion à ce marché dans un pays qui assistait à l'émergence de nouveaux capitaines d'industrie, décomplexés vis-à-vis des chèques à neuf chiffres. Un engouement qui a eu le mérite de contribuer à la création d'un marché de l'art plus structuré, avec ses galeries et ses événements d'envergure. Sauf que, dans l'euphorie, la cote de certains artistes a gonflé parfois de façon artificielle, et le retour de manivelle a provoqué des dégâts.

... À l'étranger, des œuvres de maîtres atteignent des prix élevés. La vente aux enchères d'une huile sur panneau, L'Offrande, d'Abbès Saladi, pour la somme de 466 518 euros par la maison

parisienne Millon en est peut-être le meilleur exemple. D'ailleurs, l'intérêt des plus prestigieux musées occidentaux pour des plasticiens marocains est aussi perceptible. « Nous avons été sollicités par le Centre Pompidou pour l'accompagner dans l'acquisition d'œuvres de Jilali Gharbaoui afin de compléter sa collection de peintres marocains », confie Mehdi Qotbi.

Les musées des pays du Golfe manifestent aussi de l'intérêt pour les œuvres marocaines et maghrébines. « Il est vrai que nous voyons de plus en plus d'acheteurs du Moyen-Orient collectionner des peintres tunisiens. Mais il faut faire l'effort d'aller les chercher lors d'événements internationaux », explique Aïcha Gorgi, qui ne rate aucune édition de la foire de Dubaï ou de 1:54. Seulement, ce type de clientèle a ses propres habitudes. Pour faire leurs emplettes, les acheteurs du Golfe préfèrent s'adresser directement aux artistes. Il y a quatre ans, des containers remplis d'œuvres de feu Farid Belkahlia, achetées directement par la famille royale du Qatar, étaient passés sous le nez des galeristes marocains, qui traitent essentiellement avec les collectionneurs locaux. « Les Marocains sont nos premiers clients, et c'est sans doute cette taille assez réduite du marché qui limite sensiblement la progression de la cote de nos artistes », affirme Hicham Daoudi, fondateur de la maison de ventes CMOOA, qui estime malgré tout que le marché continue de progresser...

Autre signe encourageant pour le développement du marché de l'art au Maroc : « Nous recevons aujourd'hui de plus en plus de jeunes qui se privent de certains biens pour se payer une toile », confie Aziz Daki, habitué jusque-là à traiter avec une clientèle de collectionneurs fortunés. C'est dire que, au Maroc comme dans le reste du Maghreb, l'art commence à peine à séduire les amateurs. La « Maghreb Art Factory » a encore de beaux jours devant elle.

Jeuneafrique.com

## Lire

« ...Lorsqu'elle pénètre dans l'établissement de thalasso attendant à l'hôtel, sa suffocation est si forte que le premier mouvement d'Hélène est de repartir en arrière, vers le hall de l'hôtel, sa chambre avec vue sur l'océan dont elle a laissé, cette nuit, la fenêtre ouverte.

Mais qu'y ferait-elle, sinon ressasser des pensées amères sur la trahison amoureuse ? En jogging de velours éponge, un petit sac contenant son maillot de bain à la main, elle continue donc d'avancer dans cette atmosphère d'étuve.

« Difficile qu'il en soit autrement, le chauffage doit être poussé à bloc en plein hiver, et comme tous les soins sont des soins d'eau, forcément, c'est humide ! »

Elle se souvient de Rio de Janeiro à la même époque, en février, et du mal qu'elle avait eu à s'y accoutumer. A y trouver aise de plaisir. Question d'adaptation. Ici aussi. Ne pas se mouvoir trop vite, respirer lèvres entrouvertes...

Elle n'est pas seule à faire la queue devant le bureau d'accueil où une petite brunette, Blandine - son prénom est indiqué sur sa blouse blanche-, lui dispense quelques instructions supplémentaires, plus une fiche sous plastique sur laquelle, jour par jour, son programme est inscrit.

Comme partout, cela commence par le passage au vestiaire. « Même en amour, songe-t-elle, tout débute par un effeuillage... » Elle doit se dévêtir du peu qu'elle porte et enfiler son maillot, le noir, avant de se rendre dans le petit bassin où son traitement s'ouvrira, ce matin -là, par de la gym dans l'eau.

Au vestiaire, une autre jeune fille, la blonde Héloïse, lui tend un cintre sur lequel elle la prie d'installer ses affaires, puis lui met en mains l'« uniforme » destiné à les remplacer : peignoir blanc, claquettes en caoutchouc, plusieurs serviettes blanches et épaisses. Après avoir ôté son jogging, ses baskets, enfilé son maillot sur lequel elle passe le peignoir, Hélène rapporte le cintre à Héloïse. (« Ce qu'elle a les cheveux plats, cette petite ; il doit être impossible de garder une coiffure convenable dans cette humidité. ») La fille lui tend un numéro suspendu à un cordon qu'elle peut passer autour de son cou, puis lui indique, au bout d'un couloir, une sorte de salle garnie de fauteuils en Formica et ouvrant dans diverses directions : grand bassin- petit bassin- douches - sauna.

-Asseyez-vous là, on va vous appeler pour le petit bassin.

L'attente commence en compagnie d'inconnus dont on partage provisoirement le sort. Là aussi, comme partout, chez le médecin, à la Sécurité sociale, dans les aéroports, certains bureaux de PTT, chacun, pour une durée indéterminée, se sent réduit à l'état de numéro.

« Dommage, se dit Hélène, qu'on ne puisse accrocher ses pensées au vestiaire en même temps que son slip, sa robe, et y abandonner ses chagrins comme on quitte ses chaussures et autre biens personnels... »

Dommage d'être encore soi quand on voudrait tant être quelqu'un d'autre. Ou alors, juste un corps laissé à la garde d'étrangers... »

Extrait de *Meurtre en thalasso* de Madelaine Chapsal  
PP 23-25



# Sports

## Eperviers Le match c'est désormais avec la Zambie

Après le refus des panthères du Gabon et de la sélection bretonne, les Eperviers ont un nouvel adversaire. Il s'agit de la Zambie.



Les  
Eperviers du  
Togo

Un match amical opposera la Zambie au Togo le 27 mai prochain à Lomé, a indiqué lundi la Fédération Togolaise de Football (FTF).

La sélection togolaise était sensée disputer un match dans un premier temps avec le Gabon et après avec la Bretagne. Cependant, ces deux matches n'ont pu avoir lieu. En ce qui concerne le refus de la Bretagne, une note d'information émanant de la cellule de communication de la FTF a annoncé l'annulation du match prévu le 22 mai entre la sélection locale du Togo et la sélection de la Bretagne. La note ne précise pas les raisons d'une telle

annulation mais selon nos informations l'équipe bretonne réclamait une somme d'environ 30 millions avant de faire sa tournée en Afrique de l'Ouest. Tournée au cours de laquelle le match amical contre les Eperviers du Togo devrait avoir lieu.

« Nous avons en accord avec le sélectionneur national (Claude Le Roy), préféré la Zambie dont le football est plus proche de celui pratiqué par le Libéria », a expliqué le secrétaire général de la FTF, Pierre Lamadokou.

Rachidou Zakari

## Nigéria Stephen Keshi annoncé en D1 en Afrique du sud

Selon nos confrères d'Africanfootball, l'ancien sélectionneur du Togo Stephen Keshi a signé un contrat avec la célèbre agence « Quality Talent Sports », d'Afrique du Sud.

Et c'est en PSL (premier Soccer league), le championnat d'élite de la nation arc-en-ciel, que Keshi veut rebondir. Débarqué de la tête du Nigéria l'année dernière après avoir remporté la CAN 2013 et emmené les Super Eagles en 1/8 de la Coupe du monde 2014, l'ex patron du Mali est sans contrat.

Si les informations se confirment, Keshi fera ses débuts en tant qu'entraîneur de club pour la première fois de sa carrière, lui qui a jusque-là occupé des postes de sélectionneur avec beaucoup de succès. Il ne sera pas néanmoins le premier nigérian à entraîner en PSL, Shuaibu Amodu, Okey Emordi, Austin Eguavoen



Stephen Keshi

et Feu Musa Abdullahi ayant déjà exercé en Afrique du sud.

TM

## Basketball / NBA Stephen Curry élu MVP de la saison

Pour la deuxième année de suite, Stephen Curry est élu most valuable player (MVP) de la saison, et il est même devenu le premier à être élu de manière unanime. C'est symboliquement Steve Nash, l'un des deux autres meneurs à avoir gagné ce trophée deux années consécutives, qui lui a remis la récompense.

Le joueur des Golden State Warriors a devancé Kawhi Leonard et LeBron James. Stephen Curry entre dans l'histoire en devenant le premier joueur de l'histoire de la NBA à être élu MVP à l'unanimité (131 voix sur 131). Une juste et inévitable récompense pour la star des Warriors qui a illuminé la saison de ses coups d'éclats incroyables, en dépassant notamment la barre des 400 paniers à trois points réussis en 82 matches. Stephen Curry devient ainsi le treizième joueur NBA à se voir décerner le trophée de MVP (most valuable player) deux saisons consécutives. Il rejoint le cercle

fermé des légendes telles que Michael Jordan, Bill Russell ou encore Larry Bird. Le natif d'Akron a empilé les records pour terminer la saison avec une ligne de statistiques impressionnante : 30,1 points, 6,7 passes décisives et 5,4 rebonds. Il affiche également un pourcentage de 45,4 % de réussite à trois points. Dans ce secteur de jeu, Stephen Curry a effacé du livre des records sa précédente performance, avec 286 paniers marqués en 2014-2015. Entre novembre et avril, Curry a inscrit 402 paniers à trois points.

africanatopsport.com

## FTF Dette d'un milliard CFA

La Fédération Togolaise de Football est endettée. Selon une note publiée par son président, la dette globale de la Fédération est estimée à 1 milliard de FCFA par ses nouveaux dirigeants.

Selon Le Colonel Guy Akpovi, cette dette pourrait être supérieure à 1 milliard CFA, l'ensemble des créanciers ne s'étant pas manifestés.

Guy Akpovi, le nouveau patron de la Fédération, a appelé tous ceux qui attendent un règlement à se faire connaître en produisant les pièces justificatives. Un audit devrait bientôt faire l'état des lieux.

Avec cette nouvelle, c'est les anciens soupçons de mauvaise gestion dont les anciens bureaux ont fait l'objet qui vient d'être prouvé.

TM



Col Guy Akpovi

## Prix Marc Vivien Foé Sofiane Boufal lauréat

On connaît le lauréat du Prix Marc Vivien Foé 2016. Il s'agit de Sofiane Boufal. L'annonce a été faite lundi par les organisateurs de la distinction. Le Marocain, joueur de Lille, a été élu Meilleur joueur africain de Ligue 1 par RFI et France 24.

Il devance le Sénégalais Cheikh Ndoye et l'Algérien Rachid Ghezzal. Les 3 joueurs sont les finalistes annoncés en fin de semaine dernière. Arrivé à l'hiver 2015 au LOSC, Boufal a impressionné dès ses premiers pas. Cette saison, l'ancien Angevin a porté le LOSC permettant au club nordiste de se trouver aux portes de l'Europe à une journée de la fin du championnat. Le milieu de poche nordiste s'est illustré par sa technique hors norme, qui l'a conduit à inscrire 11 buts et délivrer cinq passes décisives cette saison.

« C'est un honneur de recevoir ce trophée. Je suis content de mon travail toute l'année », a indiqué le Marocain au micro de RFI. Il succède au palmarès du prix Marc Vivien Foé au Ghanéen Andre Ayew. Blessé depuis la 36<sup>e</sup> journée, Boufal doit se faire opérer. Il souffre d'une lésion méniscale.



Sofiane Boufal

C'est le 3<sup>e</sup> Lion de l'Atlas à remporté ce trophée après Marouane Chamakh (2009) et Younès Belhanda (2012). Il est également le troisième Lillois lauréat du Prix Marc-Vivien Foé après l'Ivoirien Gervinho (2010, 2011) et Vincent Enyeama (2014).

## Bénin Sanctions de la FIFA

Le conseil de la Fifa, réuni mardi à Mexico, a décidé de suspendre "avec effet immédiat" la Fédération Béninoise de Football



Le logo de la Fédération Béninoise de Football

Selon un communiqué de presse publié le mardi dernier par la Fifa, la suspension du Bénin fait suite à la violation de l'article 38 des statuts de l'instance internationale de football à expliqué la Fifa.

Il faut rappeler que le congrès devant déboucher sur l'élection d'un

nouveau bureau exécutif initialement prévu pour les 3 et 4 avril dernier n'avait pu se tenir en raison d'une ordonnance du tribunal de première instance de première classe de Porto-Novo demandant au Comité de Normalisation (Conor) de la Fédération Béninoise de Football de suspendre sans délai la tenue du Congrès électif du Bureau Exécutif de la Fédération Béninoise de Football.

Partant du principe de l'ingérence des pouvoirs publics dans les affaires du football, le conseil de la Fifa s'est prononcé mardi en faveur de la suspension du Bénin. Cette décision, sera soumise pour confirmation au vote du Congrès demain vendredi.

Selon certaines réactions, C'est peut-être une chance pour le football béninois de panser ses plaies des années de repartir de l'avant. C'est sans doute le moment d'en finir avec les querelles de personnes qui ne pensent qu'à leurs intérêts plutôt que d'œuvrer pour le développement de cette passion commune et nationale qu'est le football.

Elom Hounkpati (Stagiaire)

## Marchés de rues Des chaussures "cadeaux" les soirs

Des abords de rues et certains carrefours de la capitale togolaise commencent à connaître des animations particulières les soirs à la tombée de la nuit. En effet de jeunes gens s'adonnent à la vente de chaussures. Ce commerce permet aux jeunes de pouvoir subvenir à leurs besoins et ne pas tomber dans des vices. D'où vient cette innovation et qu'est-ce qui la motive ?



Exposition de chaussures

Sortir bien habillé et élégant avec des chaussures tendance n'est plus une difficulté au Togo. Plus besoin d'aller dans des magasins. Dans la capitale Lomé et de ses environs, il n'est pas

rare de voir aux abords des routes sous les lampadaires, des jeunes exposer des chaussures du goût de tout un chacun. Les chaussures exposées aux abords des routes proviennent de la friperie. Leur

qualité n'est jamais mise en cause. Leur coût ne pose pas problème non plus. Et c'est là que des hommes et des femmes de diverses classes vont s'approvisionner. Mawuli diplômé en marketing à l'Université de Lomé est un vendeur de chaussures aux abords des routes. Selon lui, les clients sont diversifiés même s'il y a une prédominance des étudiants qui trouvent les chaussures à des prix abordables. « Ici, ils sont nombreux à venir. Parfois même, des personnes ayant un bon statut social. Mais, la grande partie de notre clientèle est composée d'étudiants. Ils n'ont pas de gros moyens mais ils en trouvent pour leur compte. » précisera notre interlocuteur.

Natacha, une étudiante en Lettres Modernes est une habituée à ce commerce du soir. Elle nous donne les raisons pour lesquelles elle est accro

à ce marché. « Moi, j'aime bien les produits exposés ici. Quand vous portez les chaussures de ce marché, on ne voit pas la différence avec celui qui a porté les chaussures des magasins. Le fait de les avoir à un prix abordable me pousse toujours à venir ici ».

Concernant le caractère lucratif de commerce, Mawuli a trouvé que « ce commerce est très lucratif. Au départ j'y suis entré par faute de trouver un travail après ma licence. Mais maintenant, je me sens à l'aise. Par jour, je peux gagner plus de 15000 F Cfa. J'ai même payé une moto grâce à ce commerce. Actuellement, j'ai des apprentis qui m'aident à vendre et grâce à Dieu, je m'en sors bien. »

Si les chaussures issues de la friperie sont aujourd'hui prisées par des Togolais, l'on peut déduire que ses prix de vente sont abordables pour les clients. Devenue un commerce qui procure des revenus, la vente de chaussures les soirs à Lomé aux abords des rues est en train de devenir une initiative qui attire des jeunes gens à s'employer eux-mêmes et à offrir la chance à tous à se chauffer avec élégance et ce à moindre coût.

Etienne Pameasam (Stagiaire)

## Tatouage Beauté et conséquences

Le tatouage ou le body art est la pratique qui consiste à dessiner au choix ce que l'on veut sur une partie du corps pour s'embellir. Le phénomène connaît un succès croissant à tel enseigne qu'il ne laisse pas indifférent des Togolais. Si la pratique rend belle ou beau ceux qui se tatouent, quelles sont ses atouts et conséquences sur la santé humaine ?



Le corps d'un jeune homme bardé de tatouage

À l'origine des temps, les gens se faisaient tatouer pour marquer leur appartenance, leur clan et leur groupe social. Mais de nos jours, on le voit sur n'importe qui.

### Que dit le tatouage sur nous ?

Petit ou large que soit le signe ou le dessin que laisse le tatouage sur le corps, toute forme de tatouage a une signification voire une histoire. Pour la psychosociologue Marie Cipriani-Crauste, c'est une évidence. « Même lorsqu'une jeune fille se fait tatouer une petite fleur "parce qu'elle la trouvait jolie", elle manifeste un message plus profond qu'un simple choix esthétique. Un tatouage n'est pas un bijou. C'est une marque à vie, et ce n'est jamais anodin ».

Les amoureux de cette pratique disent souvent qu'ils gravent à jamais un souvenir, une joie ou une douleur. Cette pratique est entrée dans les mœurs. Certains se tatouent parce que l'ayant vu dans les films ou chez des artistes qu'ils préfèrent. Et Marie Cipriani-Crauste de rappeler que « C'est une marque ancestrale, qui traduit l'angoisse principale de l'homme : sa propre disparition, et donc, son obsession à laisser des traces, y compris sur son propre corps. Cette obsession est d'ailleurs ce qui nous différencie des animaux. L'homme a besoin de repère, et le tatouage en est un ». Une mère de jumelle à Lomé a trouvé que c'est tout à fait normal de tatouer même les vrais jumeaux pour bien les reconnaître par leur ordre d'arrivée.

Il a beau être une pratique d'esthétique, le tatouage n'est pas sans risque. Le mal, c'est que les personnes tatouées ne sont pas bien vues par la société. S'il par exemple il y a un problème de banditisme dans un endroit, ces personnes sont les premières cibles de la police. Des personnes tatouées souffrent d'une réaction chronique d'une durée supérieure à quatre mois. L'encre rouge semble être plus à risque, étant donné que 44 % des réactions chroniques ont été induites par un tatouage de cette couleur.

Se fait faire un tatouage ce n'est quand même pas rien. Il faut avoir conscience que cela reste à vie. Certains tatouages sont très beaux mais ils impliquent de faire pénétrer dans l'épiderme un instrument (aiguille) et des pigments, qui seront en contact direct avec deux fluides corporels vulnérables au contact avec les microbes le sang. Si un instrument ou une encre mal désinfectée est contaminée, diverses maladies peuvent être transmises.

Si le tatouage reste un phénomène de société, il est à souligner qu'il n'est pas apprécié par beaucoup de personnes qui n'hésitent plus à accuser les médias d'entraîner les jeunes dans des pratiques inopportunes. Il reviendra aux autorités compétentes de prendre des mesures salvatrices pour le salut de la jeune génération qui copie tout sur les télévisions.

Eros Dagoudi

## Examens de fin d'année Courses aux ultimes révisions

L'année académique 2015-2016 au Togo tire vers sa fin. Les examens de fin d'année scolaire démarrent la semaine prochaine sur l'ensemble du territoire togolais. C'est l'heure des ultimes révisions.

Les élèves candidats à l'examen du Baccalauréat première partie (BAC I) de même que ceux en classe de 3ème de CM2 qui doivent composer pour le Certificat d'étude du premier degré (CEPD) sont en pleine révision. Tandis que les candidats au BAC I vont débiter leur examen le 17 mai prochain, ceux des classes du CM2 et la 3ème pour le BEPC prendront la relève le 31 mai. Quant aux élèves de la classe de Terminale, ils mesureront leurs connaissances à partir du 6 juin.

Dans certains établissements primaires et secondaires à Lomé comme les lycées de Bekpota, Lomé-port, les candidats sont plus ou moins focalisés sur leurs cahiers. L'agitation semble se faire voir plus du côté des candidats au BAC I qui multiplient des travaux en groupes.

Toutefois, il est à noter que parmi ces candidats, pendant que certains ont l'air anxieux à cause de certains manquements, d'autres affichent une sérénité et se disent être prêts pour le grand jour.

Pour les stratégies qu'adoptent des candidats pour mieux étudier, Jeanne, une candidate au BAC I a déclaré que « sur la porte j'écris des définitions et les formules des matières



Des élèves à Lomé

scientifiques, sur le tableau c'est l'histoire mais sur la terrasse je fais une révision générale selon l'emploi du temps que j'ai défini ». Pour sa part, Mawuli, un autre candidat, préfère se réfugier dans des arbres à l'Université de Lomé « pour apprendre dans un endroit calme, sans bruits ».

Au total, 44 382 élèves dont 15. 342 filles dans le secteur de l'enseignement général et 15 519 candidats dont 7 195 filles dans le secteur de l'enseignement technique vont composer au BAC I.

E.H

## Université de Lomé Un nouveau président nommé

La présidence de l'Université de Lomé (UL) a à sa tête une nouvelle personne.

Par décret pris en conseil des ministres, les nommés Komlan Dodzi Kokoroko Professeur de droit à l'Université de Lomé, Directeur du centre de Droit Public et Vice-Doyen de la Faculté de Droit et Batawila Komlan professeur de biologie, spécialiste des interactions entre l'homme et la flore et Professeur associé au Laboratoire de Botanique

et Ecologie Végétale à la Faculté des Sciences sont respectivement nommés président et vice-président de l'UL.

Le professeur Komla Dodzi Kokoroko est nommé en remplacement du Professeur Messanvi Gbeassor arrivé à ce poste en octobre 2014.

TM

### (Suite de la page 3)

Président de la République.

Au cours des travaux de ce mercredi, le conseil a adopté trois (03) décrets et examiné en première lecture un (01) projet de décret.

Si le premier décret porte attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Togolaise des Grands Travaux, le second, lui, est relatif à l'agrément d'exercice d'une activité professionnelle dans les ports.

Le troisième décret pris par le conseil porte création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables. C'est ce troisième point qui, on peut le dire ainsi, est le moteur par lequel, tout développement passe. Car, sans énergie, pas de fonctionnement de l'activité économique. Si certains quartiers de la capitale commencent déjà

par avoir l'énergie solaire, tel n'est pas le cas de la population rurale dont la majorité vit encore dans l'obscurité et non d'autre salut que grâce à la lune. Coupures intempestives par ici, des problèmes au sein de la CEET par-là, l'énergie solaire ne pourra qu'être la seule et vraie alternative si l'on veut aller vers l'obscurité « zéro » au Togo et atteindre un développement probant.

Tout en rappelant la tenue effective des examens aux dates prévues, le conseil des ministres a adopté deux (2) décrets de nomination à la tête de l'Université de Lomé.

Ils sont beaux tous ces décrets, mais il faut que les retombées se ressentent sur le terrain car, nombres de togolais sont encore dans l'attente d'un lendemain meilleur.

Etienne Pameasam (stagiaire)



## COMMUNIQUÉ

TOGO TELECOM informe son aimable clientèle qu'il met à disposition un numéro vert pour lutter contre les coupures de câbles de télécommunications et les destructions d'infrastructures télécoms.

En effet, pendant que l'opérateur des communications électroniques pose les câbles pour offrir de meilleurs services à tous les Togolais, des individus mal intentionnés détruisent, déterrent, coupent et emportent ces câbles, privant une grande partie de la population de l'usage stable du service Internet et du service de téléphonie.

Face à cette situation, TOGO TELECOM en appelle à la vigilance de tous et rappelle que les infrastructures de communications électroniques sont un bien public et doivent être protégées par tous les citoyens, premiers bénéficiaires des services multimédia.

À cet effet, TOGO TELECOM met à disposition un numéro vert, le 8000 9000, afin que soit signalé tout individu se livrant à un acte de vandalisme, posant tout acte suspect autour d'une chambre souterraine, d'une armoire de rue, d'un poteau téléphonique ou sur un câble téléphonique ou tentant de se livrer à la vente frauduleuse de câbles téléphoniques.

TOGO TELECOM vous remercie pour votre sens du civisme.

La Direction Générale.